

Redémarrage du contrat de liquidité

Suite à la proclamation par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 septembre dernier des résultats définitifs de l'offre révisée de SMABTP, la Société de la Tour Eiffel (STE) a demandé à Rothschild & Cie Banque de remettre en marche son contrat de liquidité à compter du 22 septembre 2014.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 0 titre ;
- 509 616 €.

Pour mémoire, à partir du 16 avril 2013, STE avait confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par décision de l'AMF du 1er octobre 2008.

Ce contrat, conclu pour une période initiale allant du 16 avril 2013 au 15 avril 2014, puis reconductible par périodes successives identiques de 12 mois, était interrompu depuis le 30 janvier 2014, suite au dépôt auprès de l'AMF du projet relatif la première Offre Publique d'Achat sur les titres STE, menée par SMABTP.

A propos de la Société de la Tour Eiffel

Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC) sur Euronext Paris, sa stratégie privilégie l'investissement dans des zones à fort potentiel et la fourniture d'immeubles neufs loués à des acteurs de premier plan. Son patrimoine s'élève aujourd'hui à près de 700 millions d'euros pour des actifs situés tant en province qu'en région parisienne.

Société de la Tour Eiffel est cotée sur NYSE Euronext Paris (compartiment B) - Code ISIN : 0000036816 - Reuters : TEIF.PA - Bloomberg : EIFF.FP - Membre des indices IEIF Foncières, IEIF Immobilier France

Contact Presse

Jean-Philippe MOCCI

Capmot

Tél : +33 (0)1 81 70 96 33 / +33 (0)6 71 91 18 83

jpmocci@capmot.com

www.societetoureiffel.com